

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2012 - Budget Annexe Abattoir et Budget Principal - Financement des travaux de libération du site - Décision Modificative n°3 - Décision - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0680 de 23 septembre 2011, le Conseil de Communauté a décidé de cesser les activités de service public exploitées par notre Etablissement au sein du Complexe de la viande, composé du marché de la viande et de l'Abattoir, de prononcer la fermeture du site à compter du 31 décembre 2011 et de procéder aux opérations de démantèlement de l'outil.

Par cette délibération, notre Etablissement a également acté la suppression de la Régie à simple autonomie financière de l'Abattoir et a décidé de clôturer en 2012 le budget de la Régie ainsi que le Budget Annexe « Abattoir » retraçant les dépenses incombant à la Communauté en tant que propriétaire de l'outil.

La fermeture du Complexe de la viande s'accompagne à court terme de dépenses estimées en septembre 2011 à environ 3.367.000 € comprenant, notamment, les travaux de remise en état du site et de démolition des bâtiments (hors bâtiment de la grande halle), les diagnostics amiante/plomb/parasitaires, le gardiennage du site, les actions de reclassement du personnel, l'indemnisation des titulaires de conventions, et des aides aux projets alternatifs (Abattoirs de Bazas et Groupement des Eleveurs Girondins).

Les terrains d'emprise du site, qui sont propriété de l'Etat, seront remis par ce dernier à L'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique pour réaliser l'opération d'aménagement prévue sur ce secteur.

Les travaux de dépollution du site et de démantèlement des bâtiments, à prendre en charge par notre Etablissement, ont été estimés à environ 1.700.000 € TTC, dont 800.000 € pour démolir le marché de la viande et une partie de la halle centrale et 900.000 € pour démanteler l'abattoir et remettre en état le site. Ils doivent démarrer prochainement pour permettre une libération de l'emprise foncière début 2013.

L'ensemble de ces dépenses liées à la remise en état du site constitue des charges exceptionnelles de fonctionnement sur l'exercice 2012, à supporter par le Budget annexe Abattoir pour la part des travaux portant sur les installations relevant de l'activité d'Abattage, soit 900.000 € et par le Budget principal de la Communauté pour les travaux portant sur autres bâtiments, soit 800.000 €.

Sur l'exercice 2012, le budget annexe Abattoir ne dispose pas de ressources suffisantes en section de fonctionnement lui permettant de financer ces opérations, mais il présente depuis plusieurs années un excédent d'investissement s'élevant à fin 2011 à 8.049.694,07 €, alimenté essentiellement par les dotations aux amortissements annuelles qui, dans ce contexte de fermeture, ne pourront pas être utilisées au financement de nouveaux investissements.

Confronté à cette situation, notre Etablissement a demandé, par courrier du 7 juin 2011, comme la possibilité en est prévue par l'article L.2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Direction Générale des Finances Publiques, l'autorisation de reprendre, en section d'exploitation, une partie de cet excédent d'investissement pour financer, entre autres, les dépenses de libération du site.

Par courrier reçu le 19 décembre dernier, le Directeur Général des Finances Publiques a donné son accord à cette reprise, à titre dérogatoire et exceptionnel, à condition que le montant repris en section de fonctionnement corresponde aux charges induites par l'arrêt de l'activité qui seront réellement supportées par la Communauté.

Aussi, pour pouvoir engager au plus tôt les premiers travaux de démolition des bâtiments et de dépollution du site, il est proposé de reprendre, d'ores et déjà, en section de fonctionnement, telle que la possibilité en est prévue par l'article L.2311-6 du CGCT, une partie de l'excédent d'investissement arrêté fin 2011, à hauteur du montant prévisionnel des travaux, soit 900.000 M€ pour les travaux de démantèlement de l'Abattoir, dans le cadre d'une décision modificative, sans attendre la reprise au Budget Supplémentaire 2012 des résultats définitifs de l'exercice 2011 du Budget annexe Abattoir, les travaux afférents au Marché de la Viande étant à financer par le Budget Principal.

Les crédits nécessaires à ces opérations de remise en état du site sont à ouvrir, dans un premier temps, sur la base de l'estimation actuelle, sachant qu'il sera nécessaire, le moment venu, de les ajuster au montant des charges qui seront réellement supportées par notre Etablissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable rénovée M42 applicable aux services publics des abattoirs ;

VU l'instruction budgétaire et comptable rénovée M14 applicable aux communes de 500 habitants et plus ;

VU les crédits ouverts au Budget Primitif 2012 adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0884 du 16 décembre 2011;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2011/0680 du 23 septembre 2011 prononçant la fermeture du Complexe de la viande à compter du 31 décembre 2011 et décidant de procéder aux opérations de son démantèlement ;

VU l'article L.2311.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande de dérogation adressée par la Communauté Urbaine de Bordeaux par lettre du 7 juin 2011 à la Direction Générale des Finances Publiques à destination de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ;

VU le courrier du 13 décembre 2011 de Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques adressé, après consultation de la DGCL, à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde, autorisant la Communauté Urbaine de Bordeaux à procéder, à titre dérogatoire et exceptionnel, à la reprise en section d'exploitation d'une partie de l'excédent d'investissement du Budget annexe Abattoir pour couvrir les charges exceptionnelles dues à l'arrêt de l'activité ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que des crédits de dépense doivent être inscrits au budget annexe Abattoir et au budget principal de la Communauté pour le Marché de la Viande, pour permettre d'engager les travaux à réaliser en vue de libérer le site du Complexe de la Viande d'ici début 2013,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser, d'ores et déjà, la reprise en section de fonctionnement du Budget annexe Abattoir d'une partie de son excédent d'investissement pour financer les charges de démolition et de dépollution du site estimées à 900.000 €, l'accord préalable ayant été formellement donné, à titre dérogatoire et exceptionnel, par Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques, après consultation du Directeur de la Direction des Collectivités Locales, pour couvrir les charges exceptionnelles induites par l'arrêt de l'activité supportées par la Communauté, et l'ouverture d'un crédit de 800.000 € pour les dépenses relatives au Marché de la Viande imputables au Budget Principal.

Article 2 : D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal, la présente Décision Modificative n°3 qui s'équilibre , en mouvements budgétaires, en recettes et en dépenses, tous budgets confondus, à 1.800.000 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2012

M. LUDOVIC FREYGEFOND